

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2026

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le mardi 25 février 2026 à 18h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

PRESENTS : M Michel DABOUT, Mme Sophie DIERRE, Mme Corinne DROUEN, M Éric ESTRIER, Mme Anne JOSEPH, Mme Catherine LEFEBVRE, M Germain LELARGE, Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, M Vincent VANDERSTUYF.

EXCUSÉS : Mme Catherine FILIPOV donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Didier PAPELOUX donne pouvoir à Mme Anne JOSEPH.

Quorum : 7

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne JOSEPH.

Le Conseil accepte en début de séance d'ajouter le point n°11 sur les indemnités horaires de la garde municipale pour le travail le dimanche et les jours fériés, à l'unanimité pour l'examen de ce point.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 12/02/2026 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Remboursement du solde du prêt

La Trésorerie Principale de Trouville sur mer demande que le Conseil municipal délibère à nouveau pour autoriser le remboursement du solde du prêt, soit 500 000€ avec les intérêts dus et de lui fournir l'autorisation de l'acceptation de la banque pour ce remboursement anticipé.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le remboursement du solde du prêt de 500 000€ avec les intérêts dus.

3) Boulangerie : appel à candidats – décision

Suite au désistement des précédents candidats, il est nécessaire de définir les candidats retenus ainsi que les modalités du bail.

Un appel à candidature a été lancé dans les journaux, par affiches ou sur site (période du 29/01 au 20/02/2026 à 12h00).

Deux candidats étaient intéressés par cette annonce et ont retiré le dossier mais seul un projet a été déposé en mairie : « AMICHA » représenté par Mme Charlotte HUAULT et M Amine EL MAKOUDI, ayant déjà une boulangerie pâtisserie à Trouville-sur-Mer.

M le Maire précise toutes les modalités du bail commercial soumises au vote de l'assemblée communale.

Pour la terrasse, il sera possible au candidat retenu de solliciter de la commune la terrasse attenante au commerce et non prévue au bail commercial (environ 40 m²), sur la base de la délibération du conseil (16,00 € / m² par mois ou forfait à définir)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la candidature de la société « AMICHA » et autorise la signature du bail selon les modalités présentées au Conseil Municipal.

4) Poste de secours

Lors du précédent Conseil, un devis pour les 2 modules reconditionnés aménagés a été validé et des devis ont été sollicités pour effectuer les travaux nécessaires pour l'assainissement (pompe de relevage), l'eau et l'électricité.

Mais il faut également prévoir tout le matériel pour que le poste de secours soit opérationnel pour cette saison : mobilier, cuisine, panneaux, bouées, drapeaux, oxygène, brancard, prêt de paddle...

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les travaux nécessaires pour l'assainissement (pompe de relevage), l'eau et l'électricité et l'achat de tout le matériel pour que le poste de secours soit opérationnel pour cette saison.

5) Assurance : protection fonctionnelle des élus

M le Maire a sollicité auprès de Mme LEFEBVRE, 1^{er} adjointe, l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune sur un dossier.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à l'exception de M MARESCOT qui n'a pas pris part au vote puisqu'il a quitté la salle du Conseil la protection fonctionnelle à M Michel MARESCOT, Maire de VILLERVILLE.

6) Stationnement : Tarifs 2026

Suite à la commission stationnement en date du 23/02/2026, il est proposé par M le Maire de reconduire les mêmes modalités générales.

Les dates du stationnement payant seront les suivantes : du mercredi 1er avril au samedi 31 octobre 2026 de 09h00 à 19h00.

Il est précisé aux membres du Conseil l'avis de la commission pour les tarifs et les bénéficiaires.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les tarifs 2026 et les modalités du stationnement.

7) Stationnement : Domaine privé (parcelle B 1 200)

Il est proposé les concessions suivantes pour 2026 :

- Paquebot : 4 places de stationnement pour le personnel saisonnier de l'hôtel restaurant le Paquebot (logé à proximité) du 01/04 au 31/10/26 pour 800€

- Pavillon des Flots (loueur en meublé) : 1 place de stationnement du 01/04 au 31/10/26, les week-ends d'octobre et les vacances de la Toussaint pour 900€

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés Les 2 concessions.

8) Cimetière extension

Il est proposé d'acheter des petites parcelles au-dessus du 3^{ème} cimetière, afin d'y réaliser un cimetière paysager en tenant compte des arbres fruitiers.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, M le Maire à effectuer toutes démarches pour mener à bien ce dossier devant l'étude de Maître BERTOL.

9) Local rue de Banville

Suite à la dernière tempête, une fuite a été détectée au niveau de la fenêtre de toit du local loué à l'infirmière et l'orthophoniste, rue de Banville.

M le Maire propose de ne pas titrer 2 loyers (actuellement de 200€ par mois par locataire) en compensation.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la gratuité des loyers des 2 locataires sur 2 mois, en février et mars 2026.

10) Mur de soutènement (escalier entre la rue des Bains et l'allée du Jardin Madame)

M le Maire souhaite rajouter un additif à la précédente délibération.

Le propriétaire de la parcelle située au-dessus de cet escalier propose de participer à hauteur de 15% du montant du diagnostic pour les futurs travaux, sur la base de la future facture de Fond Ouest, soit environ 3 623,40€. Cette participation sera acceptée sous forme de don.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette participation à hauteur de 15% du montant du diagnostic pour les futurs travaux.

11) Indemnité horaire pour le travail le dimanche et les jours fériés (point rajouté à l'ordre du jour en début de séance)

Il est proposé d'octroyer une indemnité horaire pour le travail de la garde municipale les dimanches et les jours fériés à hauteur 0,74€ par heure.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement de l'indemnité horaire de 0,74€ par heure pour le travail de la garde municipale les dimanches et les jours fériés.

La Secrétaire de séance
Mme Anne JOSEPH



Le Maire
Michel MARESCOT



